

Sécurité sociale / Obtention d'immatriculation du travailleur

2 | Retirer la carte d'assuré social

Où devez vous aller ?



Entité en charge

Caisse Nationale de Sécurité Sociale

C.N.S.S. en face de l'Université de
Lomé Campus Nord, Lomé 01 B.P. 69
& 199
Tel: +228 22 25 96 96



Service concerné

Guichet immatriculation

Lun: 08:00 - 12:00, 13:00 - 17:00
Mar: 08:00 - 12:00, 13:00 - 17:00
Mer: 08:00 - 12:00, 13:00 - 17:00
Jeu: 08:00 - 12:00, 13:00 - 17:00
Ven: 08:00 - 12:00, 13:00 - 17:00



Personne responsable

Responsable guichet

Responsable guichet

Qu'allez vous obtenir ?

1. Carte d'assuré social

Que devez vous fournir ?

1. Pièce d'identité du demandeur (original)

Combien de temps ça dure ?

Files d'attente: Max. 5mn

Temps au guichet: Min. 5mn - Max. 10mn

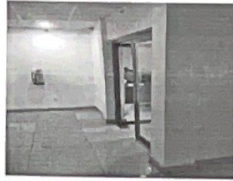
Pourquoi est-ce obligatoire ?

1. Loi N° 2011-006 Portant Code de Sécurité Sociale au Togo
Article 9
2. ARRETE N°002/2012 /MTESS/CAB/DGTLs fixant les modalités d'application du
code de sécurité sociale
Article 28

Bon à savoir

Le promoteur comme le travailleur peut se présenter avec sa pièce d'identité pour retirer la carte à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale du Togo (CNSS).

En cas de problème : Caisse Nationale de Sécurité Sociale



Entité en charge

Caisse Nationale de Sécurité Sociale

C.N.S.S. en face de l'Université de
Lomé Campus Nord, Lomé 01 B.P. 69
& 199

Tel: +228 22 25 96 96

Service concerné

Service immatriculation

Lun: 08:00 - 12:00, 13:00 - 17:00

Mar: 08:00 - 12:00, 13:00 - 17:00

Mer: 08:00 - 12:00, 13:00 - 17:00

Jeu: 08:00 - 12:00, 13:00 - 17:00

Ven: 08:00 - 12:00, 13:00 - 17:00

Personne responsable

KOISSI Amavi Akpédjé

Chef Service Immatriculation

Tel: +228 90 20 30 31

Courriel: akoissi@cnsstg



Entité en charge:

Dept du Recouvrement et de l'immatriculation

Certifié par:

Lassimalaba

Date/Signature:

29/09/21

*Le Directeur du
Recouvrement
et de
l'immatriculation*

